



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 12 SEPTEMBRE 2025**

Liste d'émargement / Présences

MEMBRES PERMANENTS

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Excusée	Mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Présente (arrivée à 10h06)	
Région	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aqualique	CADET Jocelyne	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	Mandat à M.LEFEBVRE Jérôme
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	Représenté par M.GUEREL Florent
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par Mme PATTE Elodie
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Présente (arrivée à 10h30)	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant	-	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représentée par M.ASSET Thibaud (arrivée 10h10)
Directeur Interrégional de la mer Manche est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	Représenté par Mme LORUT Estelle
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Excusée	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
EXTERNES	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
DERICQ Christine	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
CELARY Cathy	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 12 SEPTEMBRE 2025 (9h30)

Conflits d'intérêts :
MP : Membre Permanent : ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt.
MNP : Membre Non Permanent : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de vote délibérative).
MC : Membre consultatif : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (pas de vote délibérative).
*Co-financeurs, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt, uniquement maître d'ouvrage.

N° Point de l'ODJ	Référence Délibération	N° du dossier de regroupement	Nom du Maître d'Ouvrage	ADOPTÉ / AF	TRANSMIS AU CA	REFUSÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
Point 1 : Approbation des Procès-verbal et relevé de décisions de la séance précédente								
1	Approbation du Procès-verbal et du Relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 13 juin 2025			X				Unanimité
Point 2 : Dossiers présentés :								
Point 3 : ACTION INTERNATIONALE (ligne 33) - 5 dossiers CPI - 1 dossier dérogatoire CA								
3	Délibération n°25-CPI-012 ACTION INTERNATIONALE	REG-2025-00332	INTER AIDE	X				Unanimité
		REG-2025-00341	INTER AIDE	X				Unanimité
		REG-2025-00353	VOYONS EN PARTAGE (VEPI)	X				Unanimité
		REG-2025-00362	IMPACT CV	X				Unanimité
	Délibération n°25-A-XXX ACTION INTERNATIONALE	REG-2025-00365	IMPACT CV	X				Unanimité
Point 4 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (ligne 11) - 1 dossier								
4	Délibération n°25-CPI-013 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT	REG-2025-00397	SUDEN-SIAN	X				Unanimité Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
Point 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RESEAUX (ligne 12) - 24 dossiers								
5	Délibération n°25-CPI-014 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RESEAUX	REG-2025-00331	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	X				Unanimité
		REG-2025-00345	SUDEN-SIAN	X				Unanimité
		REG-2025-00348	SUDEN-SIAN	X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00364	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN	X				Unanimité
		REG-2025-00371	SUDEN-SIAN	X				Unanimité
		REG-2025-00384	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00398	SUDEN-SIAN	X				Unanimité
		REG-2025-00391	SUDEN-SIAN	X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00398	SUDEN-SIAN	X				Unanimité
		REG-2025-00394	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00337	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	X				Unanimité
		REG-2025-00341	PERNOIS	X				Unanimité
		REG-2025-00384	SUDEN-SIAN	X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00388	SUDEN-SIAN	X				Unanimité
		REG-2025-00442	CA DES DELUX BAIRES EN MONTREUILLOIS	X				Unanimité
		REG-2025-00449	CA DES DELUX BAIRES EN MONTREUILLOIS	X				Unanimité
		REG-2025-00456	CA DE BETHUNE-BIRIAU ARTOS-LYS ROMANE	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00457	CA DE BETHUNE-BIRIAU ARTOS-LYS ROMANE	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00480	CA DE BETHUNE-BIRIAU ARTOS-LYS ROMANE	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00489	COMMUNAUTE URBAINE DE DUINERQUE	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Bertrand RINGOT (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00513	COMMUNAUTE URBAINE DE DUINERQUE	X				Unanimité
		REG-2025-00539	SYND TRAITMENT DES SAUM DE FINECOURT	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00548	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	X				Unanimité
		REG-2025-00675	CA DE BETHUNE-BIRIAU ARTOS-LYS ROMANE	X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Isabelle SAVARIEGO (MP)

Point 6 : GESTION DES EAUX PLUVIALES (ligne 16) - 12 dossiers - 2 dossiers déroatoires CA									
6	Délibération n°25-CPI-015 GESTION DES EAUX PLUVIALES	REG-2025-00227	DOULLENS		X				Unanimité
		REG-2025-00238	QUEVAUVILLERS		X				Unanimité
		REG-2025-00244	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN		X				Unanimité
		REG-2025-00265	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN		X				Unanimité
		REG-2025-00267	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN		X				Unanimité
		REG-2025-00286	SIDEN-SIAN		X				Unanimité
		REG-2025-00305	CAGNICOURT		X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00306	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		X				Unanimité
		REG-2025-00390	AMIENS		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Isabelle SAVARIEGO (MP)
		REG-2025-00404	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT		X				Unanimité
		REG-2025-00441	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		X				Unanimité
		REG-2025-00447	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT		X				Unanimité
	Délibération n°25-A-XXX GESTION DES EAUX PLUVIALES	REG-2025-00322	ASS DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET PROMOTION DS TECHN ALTERN EN MAT EAUX PLUVIALE (ADOPTA)		AF	X			Unanimité
		REG-2025-00362	ASS DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL ET PROMOTION DS TECHN ALTERN EN MAT EAUX PLUVIALE (ADOPTA)		AF	X			Unanimité
Point 7 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (ligne 23) - 3 dossiers									
7	Délibération n°25-CPI-016 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	REG-2025-00277	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LENS-LIEVIN		X				Unanimité
		REG-2025-00494	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS		X				Unanimité
		REG-2025-00501	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS		X				Unanimité Membre en conflit d'intérêts : Françoise ROSSIGNOL (MNP) NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors CI (expiration délai de 5 ans)
Point 8 : AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE (ligne 25) - 12 dossiers									
8	Délibération n°25-CPI-017 AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE	REG-2025-00211	SIEP DU SANTERRE		X				Unanimité
		REG-2025-00312	SIDEN-SIAN		X				Unanimité
		REG-2025-00325	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE		X				Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP)
		REG-2025-00380	CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE		X				Unanimité
		REG-2025-00424	SYNDICAT A LA CARTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA REGION D'ANDRES		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00443	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE		X				Unanimité
		REG-2025-00451	SIEP DU SANTERRE		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Isabelle SAVARIEGO (MP)
		REG-2025-00458	CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE		X				Unanimité
		REG-2025-00507	SI DES EAUX DE PICARDIE		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00509	SI DES EAUX DE PICARDIE		X				Unanimité
		REG-2025-00592	CA DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00666	SI ADDUCTION DISTRIB EAU POTABLE SACHIN		X				Unanimité

Point 9 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (ligne 21) - 1 dossier						
9	Délégation n°25-CPH-018 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	REG-2025-00465	SM CANCHE ET AUTHE	X		Unanimité
Point 10 : RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES (ligne 24) - 22 dossiers						
10	Délégation n°25-CPH-019 RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES	REG-2025-00349	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	X		Unanimité
		REG-2025-00236	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	X		Unanimité
		REG-2025-00262	DEPARTEMENT DE LA SOMME	X		Unanimité
		REG-2025-00280	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
		REG-2025-00309	SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO - Syndicat Mixte EDEN 62, Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL
		REG-2025-00327	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
		REG-2025-00331	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
		REG-2025-00343	SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO
		REG-2025-00348	DEPARTEMENT DE LA SOMME	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) - CEN Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL
		REG-2025-00370	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	X		Unanimité
		REG-2025-00379	SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO - Syndicat Mixte EDEN 62, Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL
		REG-2025-00401	SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEN	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) - PNR CMO Autre membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP) - SYMVAHEM
		REG-2025-00460	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	X		Unanimité
		REG-2025-00469	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCAIPE ESCAUT	X		Unanimité
		REG-2025-00470	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) Autre membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP) - SYMVAHEM
		REG-2025-00517	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	X		Unanimité Membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL
		REG-2025-00521	SM CANCHE ET AUTHE	X		Unanimité
		REG-2025-00524	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	X		Unanimité Membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL
		REG-2025-00576	UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)	X		Unanimité
		REG-2025-00607	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
		REG-2025-00662	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
		REG-2025-00663	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE	X		Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

Point 11 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE (ligne 13) - 5 dossiers									
11	Délibération n°25-CP-020 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES	REG-2025-00313	MOY PARK FRANCE SAS		X				Unanimité
		REG-2025-00354	SOCIETE VIMOISE D' OVOPRODUITS		X				Unanimité
		REG-2025-00413	VIVIEN PAILLE		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
		REG-2025-00450	VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE		X				Unanimité
		REG-2025-00454	ASTRAZENECA DUNKERQUE PRODUCTION		X				Unanimité
Point 12 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (ligne 18) - 6 dossiers									
12	Délibération n°25-CP-021 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	REG-2025-00400	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS		X				Unanimité
		REG-2025-00403	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) - Partenariat CA NPDC
		REG-2025-00459	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
		REG-2025-00464	SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT		X				Unanimité moins le membre en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) - PNRCMO partenaire associé
		REG-2025-00485	INITIATIVES PAYSANNES - HAUTS DE FRANCE		X				*Co-financements : Conseils départementaux - (Mme LEVEUGLE-MP, mandat à Mme SAVAREGO)
		REG-2025-00499	SERVICAR		X				Unanimité

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 13 juin 2025

2 - Dossiers présentés

Délibérations :

3 - Action internationale (Ligne 33)

4 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement (Ligne 11)

5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Réseaux (Ligne 12)

6 - Gestion des eaux pluviales (Ligne 16)

7 - Protection de la ressource en eau (Ligne 23)

8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (Ligne 25)

9 - Gestion quantitative de la ressource (Ligne 21)

10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (Ligne 24)

11 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (Ligne 13)

12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (Ligne 18)

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président LEFEBVRE ouvre la séance à 9 h 38. Il note que le quorum est atteint et rappelle les règles de conflit d'intérêts.

Madame MATYKOWSKI rappelle le souhait d'ajouter au calendrier des instances 2025 cette séance supplémentaire de la Commission Permanente des Interventions (CPI) de septembre. 2025 est en effet une année particulière puisqu'elle est la première du 12^{ème} Programme d'Interventions. Année qui demande un temps d'assimilation et de compréhension de ce nouveau programme par les partenaires d'où la taille plus réduite de cette CPI en nombre de dossiers. S'ajoute également l'utilisation du nouveau logiciel « RIVAGE » issu de la démarche entreprise par les Agences de l'Eau depuis quatre ans pour disposer d'un système d'information commun. L'Agence Artois-Picardie utilise ce logiciel depuis février-mars 2025. Elle fait partie des quatre Agences de l'Eau disposant désormais de cet outil. Ce système entièrement dématérialisé fait appel à des modes de fonctionnement différents représentant une nouveauté nécessitant un temps d'adaptation à la fois pour les partenaires en externe, mais aussi en interne. Raison du léger retard pris sur la programmation 2025 et le nombre de dossiers traités. Néanmoins, 91 dossiers sont à l'ordre du jour de cette commission pour un montant d'engagement d'environ 25 M€.

Elle rappelle également que le budget rectificatif entériné lors du Conseil d'Administration du 4 juillet dernier a un objectif d'engagements de 160 M€ pour 2025 (hors contribution OFB). Un budget beaucoup plus important que la moyenne du 11^{ème} Programme qui était de l'ordre de 110 M€ auquel il fallait ajouter les primes (réintégrées en aides dans le cadre du 12^{ème} programme). Ces primes de l'ordre de 15 M€ relevaient du fonctionnement sans entrer dans cette logique d'instruction de dossiers. Monsieur BRANGER fera un point des engagements à date qui, malgré le retard évoqué précédemment, s'inscrivent dans une bonne dynamique en comparaison du 11^{ème} Programme. Enfin, elle précise que trois des dossiers présentés devront faire l'objet d'un avis avant présentation en Conseil d'Administration à commencer par le volet action internationale abordé pour la seconde fois en CPI depuis la suppression de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable (CPAIDD).

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 13 JUIN 2025

Monsieur le Président LEFEBVRE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 13 juin 2025.

Pas de remarque.

***Le procès-verbal et le relevé de décisions
de la Commission Permanente des Interventions du 13 juin 2025 sont adoptés à
l'unanimité.***

2 - DOSSIERS PRESENTES

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 2 concernant les dossiers de participations financières présentés.

91 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un total de 25,145 M€ de participations financières dont 22,3 M€ sous forme de subventions.

3 dossiers sont présentés pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Madame MATYKOWSKI explique que le démarrage d'un nouveau programme peut entraîner des glissements d'engagements financiers d'une année à l'autre. Dans ce contexte, ce n'est pas dramatique, contrairement à l'année dernière où il s'agissait de la toute dernière année du 11^{ème} Programme : l'objectif de 99,54 % d'engagements a été atteint, ce qui a permis d'éviter de perdre les budgets disponibles.

Pas de remarque.

3 - ACTION INTERNATIONALE (LIGNE 33)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 3 concernant l'action internationale.

Madame DERICQ complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **5 dossiers de participations financières pour un montant de 360 198 €**

- REG-2025-00532 INTER AIDE
- REG-2025-00541 INTER AIDE
- REG-2025-00553 YOVOS EN PARTAGE (YEPI)
- REG-2025-00562 IMPACT CV
- REG-2025-00565 IMPACT CV

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne que tous les projets à l'international sont menés en partenariat avec des communautés de communes, des pays, des villes, etc. Il s'agit d'une particularité du bassin. Un accompagnement important à ses yeux. Sa seconde remarque est d'ordre technique en expliquant que les deux premiers projets, INTER AIDE (REG-2025-00541 et REG-2025-00532), sont basés sur un programme de trois ans. Le vote autorise l'engagement de l'année 2 et 3 par délégation à la Directrice Générale.

Madame MATYKOWSKI ajoute que cette délégation a été ouverte en CA de juillet alors qu'elle était auparavant du ressort de la CPAIDD. La CPI a été autorisée à accepter le dossier pour la totalité des trois ans, en engageant d'abord la première année, tout en lui donnant délégation pour engager les deux autres années, afin d'avoir une vision globale.

Elle fait observer que les décisions prises se concrétisent par un certain nombre de dossiers, à l'image de la GIRE au Cap Vert dont le contenu a été approuvé en Comité de Bassin du 4 juillet dernier.

Monsieur BARBIER suggère pour Madagascar de vérifier que, dès lors qu'il est question d'assainissement et de latrines, un gros travail de sensibilisation des populations soit mené, de même qu'une co-construction des dispositifs d'assainissement avec les partenaires malgaches soit engagée, afin d'être assuré de leur fonctionnalité. Il invite à faire systématiquement ce rappel aux porteurs de projets, car cet aspect peut être oublié. De plus, dès lors qu'il s'agit de territoires de GIRE, il faut désormais prendre en compte les enjeux de biodiversité et sensibiliser les porteurs de projets sur ce volet. En effet, autant il n'y a pas de soucis pour la région de Madagascar dans laquelle ils ont investi, autant il y a des éléments de biodiversité importants à prendre en compte au Cap-Vert ou en Moldavie. Il réaffirme une nouvelle fois l'importance d'insister sur le volet biodiversité qui constitue la marque de fabrique de l'Agence de l'Eau.

Madame MATYKOWSKI est complètement d'accord avec ce qui vient d'être dit, néanmoins, elle rappelle que l'Agence construit une démarche « brique par brique » en recentrant son action sur les trois territoires évoqués. Elle reconnaît à Madagascar un caractère expérimental en avance au regard de la notion de GIRE et son volet biodiversité qu'il faut faire progresser également dans les deux autres GIRE même si elles n'ont pas été préalablement construites avec ce volet.

Madame DERICQ en réponse à Monsieur BARBIER explique que la particularité d'INTER AIDE est d'être une énorme ONG menant des programmes intégrant systématiquement des ateliers de concertation, pour impliquer à la fois la population et les élus dans le système de gouvernance. C'est pourquoi, même si INTER AIDE n'est pas sur le territoire de l'Agence, cette ONG est intéressante pour les aider à progresser sur ces sujets.

Monsieur le Président LEFEBVRE précise que le dossier d'Haïti n'est pas en zone rouge. Il rappelle que tous les projets en zones rouges décrétées par le ministère sont strictement interdits. Les zones concernées par les dossiers sont plus « tranquilles » en espérant qu'elles le resteront.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »

(n° 25-CPI-012)

avec 5 dossiers

**REG-2025-00532 : INTER AIDE
REG-2025-00541 : INTER AIDE
REG-2025-00553 : YOVOS EN PARTAGE (YEPI)
REG-2025-00562 : IMPACT CV
REG-2025-00565 : IMPACT CV**

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Est présenté pour avis avant vote au Conseil d'Administration :

- **1 dossier dérogatoire de participation financière pour un montant de 188 378 €**
- **REG-2025-00544 PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU**
Madame DERICQ présente ce dossier.

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la commission.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE »

(n° 25 A-XXX)

avec 1 dossier

REG-2025-00544 : PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions avant transmission pour décision au Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Arrivée de Mme SAVARIEGO (10h06).

4 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT (Ligne 11)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 4 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : Traitement (Ligne 11).

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

Est présenté pour décision :

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 326 892 €**

- REG-2025-00287 SIDEN-SIAN

Monsieur KARPINSKI présente ce dossier.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE souligne qu'il s'agit d'un beau projet. Il apprécie qu'une contrainte devienne une opportunité intéressante comme c'est le cas ici. Il demande si, dans un contexte de contentieux européen comme c'est le cas, la fin des travaux signifie l'extinction de l'action ou nécessitera de rediscuter.

Madame MATYKOWSKI répond qu'il existe plusieurs phases dans les discussions avant le contentieux européen et les amendes qui sont, en règle générale, particulièrement lourdes. L'Italie vient d'être condamnée à des montants extrêmement importants. Devant un risque de contentieux européen, l'État met la pression sur les collectivités, car in fine, l'État n'est pas le seul à payer. L'objectif est de montrer au travers de discussions récentes que l'avancement du projet est en bonne voie pour le règlement du contentieux. C'est le ministère de tutelle de l'Agence qui négocie au niveau européen. En revanche, il est vrai concernant les quatre dossiers évoqués par Monsieur KARPINSKI, notamment celui du Cambrésis, peu avancé, qu'il faut à un moment donné entreprendre les travaux pour éviter d'aller jusqu'à l'amende.

Monsieur BRANGER explique qu'il est nécessaire que les travaux soient non seulement réalisés, mais que les déversements dans les milieux, constatés auparavant, soient résolus. Il y aura donc besoin d'un

jugement de conformité de la police de l'eau s'assurant que les travaux ont bien été réalisés afin de limiter ces déversements.

Madame MATYKOWSKI ajoute que ces démarches sont habituellement très longues avec un premier avertissement et un suivi opéré. Actuellement, la commission demande un bilan écrit sur l'eau potable pour s'assurer des avancées réelles, et qu'il est bien question de résultats et pas uniquement d'intentions.

Monsieur KARPINSKI complète ce qui vient d'être dit en précisant que ce contentieux est né des données 2016. Cela fait donc 10 ans d'allers-retours entre l'État et l'Europe pour apporter des justifications. Il s'agissait alors d'une vingtaine d'agglomérations, elles sont quatre aujourd'hui, en espérant éteindre entièrement l'action le plus rapidement possible avec les travaux entrepris.

Madame MATYKOWSKI conclut en précisant que le ministère a donné, cet été, comme instruction à l'ensemble des préfets de remettre fortement ces sujets à l'ordre du jour. En effet, si la Commission européenne peut comprendre qu'il faille du temps pour mettre en œuvre les travaux aussi complexes, elle peut aussi légitimement se poser des questions au bout de 10 ans.

Monsieur le Président LEFEBVRE en conclut qu'il faut faire d'urgence le Cambrésis.

Il procède au vote.

***La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES
PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT »***

(n° 25-CPI-013)

avec 1 dossier

est adoptée à l'unanimité selon le détail suivant :

***REG-2025-00287 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit
d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).***

Monsieur BRANGER fait observer qu'il existe les mêmes contentieux sur l'eau potable au sujet des captages dont deux dossiers sur le bassin que l'Agence espère débloquent très rapidement pour pouvoir les présenter en financement, soit à la prochaine CPI, soit en 2026. Ces deux dossiers reposent aussi sur des données anciennes, mais qui appellent à la vigilance au vu des dynamiques sur la qualité des captages. Le problème pourrait être potentiellement encore plus important que sur les ouvrages d'épuration.

Monsieur le Président LEFEBVRE en conclut que ces dossiers doivent être des priorités absolues compte tenu des risques d'amende.

Monsieur BRANGER confirme qu'il s'agit toujours de la même logique en matière de contentieux.

Arrivée de M. ASSET (10h10).

5 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX (LIGNE 12)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n°5 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux.

Monsieur KARPINSKI complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– 24 dossiers de participations financières pour un montant de 6 164 555 €

- REG-2025-00231 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00245 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00248 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00264 CA LENS LIÉVIN
- REG-2025-00271 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00284 CA BOULONNAIS
- REG-2025-00298 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00301 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00308 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00334 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
- REG-2025-00337 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
- REG-2025-00341 PERNOIS
- REG-2025-00344 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00368 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00442 CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS
- REG-2025-00449 CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS
- REG-2025-00456 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00457 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00480 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00489 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00513 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00539 SYNDICAT TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT
- REG-2025-00548 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00675 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Monsieur KARPINSKI présente le dossier REG-2025-00231 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE note l'importance du travail mené sur la séparation des eaux pluviales et des eaux usées qui appellera sans doute d'autres dossiers.

Monsieur RAOULT souligne le caractère exemplaire du dossier présenté par Monsieur KARPINSKI (REG-2025-00231 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE). Dossier attendu depuis très longtemps. Il rappelle que lorsqu'il était alors Président de la Commission internationale de l'Escaut, il essuyait les reproches des Belges, Wallons et Flamands, quant à la pollution rejetée par la France. Pour autant, lorsqu'il sollicitait les maires d'alors, il ne se passait rien puisque rien n'était visible. Tout est enterré. Le cours d'eau du quartier Saint-Roch remonte au Moyen Âge, tout a été recouvert. D'autres cas existent dans la région comme à Solesmes où la rivière a été couverte tout le long d'une rue, rivière dans laquelle se déversent les déchets qui réapparaissent ensuite dans la Selle. Même chose à Douai, Valenciennes,

Arras, etc. Cette pollution invisible est pourtant bien réelle et dégrade la qualité de l'ensemble des rivières. En revanche, ce sont des travaux très coûteux. Aller récupérer l'eau usée se déversant dans une rivière en profondeur n'est jamais évident. Cela nécessite en effet de faire des travaux dans les habitations même. C'est la raison du caractère exemplaire de ce dossier. Il est heureux que la MEL se soit enfin préoccupée de ces dossiers très onéreux en ne considérant pas comme elle le fait depuis des dizaines d'années qu'elle s'en occuperait plus tard. Il s'agit d'un pas en avant historique de la MEL.

Madame MATYKOWSKI note qu'effectuer des travaux qui ne se voient pas n'est pas très "électoral" à quelques mois d'échéances décisives. Elle revient sur les coûts de contentieux européens, en mars 2025, l'Italie a été condamnée à une somme forfaitaire de 10 M€ avec une astreinte semestrielle de 14 M€. Même chose, en 2018, pour trois autres pays européens. Elle souligne ainsi l'importance des coûts pour les collectivités du fait de leur co-responsabilité avec l'État.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

**La délibération « LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET
ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX »**

(n° 25-CPI-014)

avec 24 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00231 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité
REG-2025-00245 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative). **REG-2025-00248 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).** **REG-2025-00264 : CA LENS LIÉVIN : unanimité**
REG-2025-00271 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative). **REG-2025-00284 : CA BOULONNAIS : unanimité**
REG-2025-00298 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative). **REG-2025-00301 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).** **REG-2025-00308 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).** **REG-2025-00334 : COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité. NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors Conflit d'Intérêts (expiration**
délai de 5 ans) - Mme ROSSIGNOL (MNP) est arrivée en séance après le vote (10 h 30)
REG-2025-00337 : COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité. NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors Conflit d'Intérêts (expiration
délai de 5 ans) - Mme ROSSIGNOL (MNP) est arrivée en séance après le vote (10 h 30)
REG-2025-00341 : PERNOIS : unanimité
REG-2025-00344 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative). **REG-2025-00368 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).** **REG-2025-00442 : CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS : unanimité**
REG-2025-00449 : CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS : unanimité

REG-2025-00456 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00457 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00480 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00489 : COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Bertrand RINGOT (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00513 : COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Bertrand RINGOT (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00539 : SYNDICAT TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT : unanimité

REG-2025-00548 : CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Isabelle SAVARIEGO (MP)

REG-2025-00675 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANEREG unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

6 - GESTION DES EAUX PLUVIALES (LIGNE 16)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n°6 concernant la gestion des eaux pluviales.

Monsieur BLIN complète la présentation.

Arrivée de Mme ROSSIGNOL (10h30).

Sont présentés pour décision :

– **12 dossiers de participations financières pour un montant de 4 020 590 €**

- REG-2025-00227 DOULLENS
- REG-2025-00238 QUEVAUVILLERS
- REG-2025-00244 CA DE LENS LIEVIN
- REG-2025-00265 CA HENIN-CARVIN
- REG-2025-00267 CA DE LENS LIEVIN
- REG-2025-00286 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00305 CAGNICOURT
- REG-2025-00306 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00390 AMIENS
- REG-2025-00404 CA DE LA PORTE DU HAINAUT
- REG-2025-00441 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00447 CA DE LA PORTE DU HAINAUT

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00238 QUEVAUVILLERS

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI souligne une dynamique en rupture avec le 11^{ème} Programme qui a commencé plus lentement pour accélérer fortement à la fin. Le maintien d'une dynamique forte en début de 12^{ème} Programme est essentiel pour la politique du bassin Artois-Picardie concernant la gestion du pluvial et les risques de rejet d'eaux usées non traitées directement dans les milieux naturels ; des rejets dont les effets polluants ont une incidence sur les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau.

Monsieur BRANGER ajoute la recharge des nappes à la gestion du pluvial. L'idée étant de rétablir le cycle de l'eau y compris en milieu urbain en faisant en sorte que les eaux pluviales s'infiltrant plutôt que de ruisseler en surface pour rejoindre le plus rapidement possible les exutoires comme les cours d'eau, les fossés ou autres.

Monsieur le Président LEFEBVRE fait observer que le dossier de QUEVAUVILLERS (REG-2025-00238) est exemplaire dans le sens où il montre qu'il n'y a pas que les grandes villes qui peuvent monter de beaux dossiers, mais aussi les petites communes.

Monsieur RAOULT demande d'où vient l'ingénierie, car une petite commune n'a pas les ingénieurs pour mener ce type de projet. Il souhaite savoir si la communauté de communes s'est impliquée ou non.

Monsieur BLIN répond que la communauté de communes via sa prise de compétences récente s'est impliquée en aidant les collectivités à construire une vision. Le maître d'œuvre ainsi que le maître d'ouvrage local, par sa structure, a apporté une assistance, notamment le syndicat mixte AMEVA qui a travaillé sur le sujet en termes d'AMO. Les financements d'études préalables ont été accompagnés antérieurement par l'Agence de l'Eau. Tout cela permet d'aboutir à ce résultat. Un résultat difficile à atteindre sans cette ingénierie et ce travail au quotidien.

Monsieur le Président LEFEBVRE retient de la remarque de Monsieur RAOULT, l'importance de sanctuariser ce type d'approche, à savoir le dispositif mis en place ici, pour d'autres petites communes n'ayant pas de bureau d'études.

Monsieur RAOULT explique que le SIDEN-SIAN essaie de signer des conventions avec les communautés de communes afin qu'elles aient une politique d'ensemble sur le pluvial au sein de leur territoire et de leurs communes rurales. Il ne nie pas l'intérêt de parler d'un cas isolé exemplaire, mais la vraie solution est toutefois que les communautés de communes s'impliquent totalement sur ce sujet avec une programmation pluriannuelle, une coordination avec les villages voisins sachant qu'il arrive qu'un simple trottoir sépare une commune d'une autre. Il juge nécessaire d'insister sur le rôle des communautés de communes sur ce volet pluvial.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES »

(n° 25-CPI-015)

avec 12 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00227 : DOULLENS : unanimité
REG-2025-00238 : QUEVAUVILLERS : unanimité
REG-2025-00244 : CA DE LENS LIEVIN : unanimité
REG-2025-00265 : CA HENIN-CARVIN : unanimité

REG-2025-00267 : CA DE LENS LIEVIN : unanimité
REG-2025-00286 : SIDEN-SIAN : unanimité. *Membre non permanent en conflit d'intérêts* : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative). REG-2025-00305 : CAGNICOURT : unanimité
REG-2025-00306 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité
REG-2025-00390 : AMIENS : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Isabelle SAVARIEGO (MP)
REG-2025-00404 : CA DE LA PORTE DU HAINAUT : unanimité
REG-2025-00441 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité
REG-2025-00447 : CA DE LA PORTE DU HAINAUT : unanimité

Sont présentés pour avis avant vote au Conseil d'Administration :

2 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 202 500 €

- REG-2025-00322 ADOPTA
- REG-2025-00362 ADOPTA

Monsieur BRANGER présente ces dossiers.

Remarques et débats :

Monsieur le Président LEFEBVRE souhaite souligner que la création d'ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) remonte à 1997, et est née d'une initiative locale de l'Agence de l'Eau dont elle peut être fière.

Monsieur RAOULT confirme qu'elle peut effectivement être fière d'ADOPTA qui a commencé, ici, à Douai avec un showroom, désormais implanté sur le site de l'ancien lycée de Wagnonville. Il invite tous les élus de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à visiter ce showroom, passionnant qui mène des actions particulièrement positives. Il est essentiel à ses yeux de soutenir la démarche d'ADOPTA.

Concernant le dossier précédent, il évoque les inaugurations de travaux d'eau et d'assainissement qui ont eu lieu dans les zones minières. Des travaux subventionnés à 70 %. Un taux qui le laisse rêveur sachant que le SIDEN-SIAN aura dépensé 8 M€ pour une tranche de travaux sur le territoire de RAISMES SABATIER ; un montant jamais atteint jusque-là. Engager ces travaux en étant subventionné à 70 % est toutefois moins pesant que d'autres interventions au regard des taux actuels de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Il cite également l'exemple du Cœur d'Ostrevent et les travaux fantastiques menés au cœur des cités minières. Cela signifie également de réaliser des travaux qui ne se voient pas avec un changement complet des réseaux d'assainissement et d'eau potable représentant un tiers du coût des travaux globaux sans oublier les subventions de l'Agence de l'Eau aux côtés des crédits de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier). La chance vient du maintien de ces crédits. Il espère qu'il n'y aura pas de volte-face avec le changement du Premier ministre, car la rénovation complète de ces cités minières est exemplaire. Rénovation qui commence par un réseau d'eau potable et d'assainissement entièrement refait. Un travail qu'il tenait à saluer.

Madame MATYKOWSKI souligne que le projet ERBM comme celui de la Sambre-Avesnois-Thiérache avec la version 3 de la convention signée une dizaine de jours auparavant sont des projets suivis au plus haut niveau de l'État. Il est donc raisonnable de penser qu'il n'y aura pas de changement de trajectoire d'ici deux ans. Il s'agit d'une action ancrée sur le territoire avec une volonté forte de l'État de s'investir dans l'ERBM et la Sambre-Avesnois-Thiérache. En effet, l'Agence co-finance à ses taux habituels les travaux d'assainissement, d'eau potable, de desimperméabilisation ou de renaturation en s'inscrivant dans une dynamique lancée depuis plusieurs années avec les bailleurs sociaux, notamment

le bilan global de l'ERBM mené avec eux. Elle met en avant la forte dynamique déployée avec ces bailleurs sociaux sur le bassin Artois-Picardie. L'Agence a appris à travailler avec eux depuis quatre ou cinq ans au travers des appels à projets et maintenant de l'ERBM. Pour information, l'Agence de l'Eau a été conviée à recevoir un prix lors du congrès national HLM organisé par l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) qui se déroulera le 24 septembre 2025. Un prix récompensant cette dynamique, notamment la convention signée avec la Banque des Territoires et l'URH (Union Régionale pour l'Habitat).

Monsieur BARBIER souscrit pleinement aux propos de Monsieur RAOULT concernant ADOPTA. Il remarque cependant que la question de l'évaluation par ADOPTA n'a pas été abordée. En effet, il est nécessaire d'avoir des projets intégrés au regard du changement climatique, de l'infiltration de l'eau à la parcelle. Le Président d'ADOPTA lui a confié avoir connaissance d'un projet qui était à l'antithèse de ce qui était proposé aujourd'hui. Ce projet avait bénéficié des crédits de l'Agence de l'Eau sur la partie « assainissement ». Pour autant, l'aménagement surfacique a été entièrement minéralisé. Il serait bon, selon lui, qu'ADOPTA puisse, en amont, apporter son expertise et procéder à une évaluation permettant de mieux mesurer ce qui est fait. En effet, il n'y a plus d'autres choix que de faire évoluer les pratiques sur les zones de fraîcheur. Tout minéraliser n'est pas la solution. Il serait intéressant de voir avec ADOPTA comment intégrer un volet d'évaluation.

Monsieur le Président LEFEBVRE demande l'avis de la commission.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES »

(n° 25 A-XXX)

avec 2 dossiers

REG-2025-00322 : ADOPTA

REG-2025-00362 : ADOPTA

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions avant transmission pour décision au Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

7 - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE 23)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n°7 concernant la protection de la ressource en eau.

Sont présentés pour décision :

– **3 dossiers de participations financières pour un montant de 371 215 €**

- REG-2025-00277 CA LENS-LIEVIN
- REG-2025-00494 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- REG-2025-00501 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI constate que la dynamique sur les CARE est enclenchée. C'est d'autant plus important que l'Agence a reçu l'aval de la Commission européenne pour mettre en place des mesures de compensation financière plus importantes sur les zones les plus sensibles des aires de captage, afin

de favoriser le passage de pratiques agricoles conventionnelles à des cultures bio ou à bas niveau d'intrants. Néanmoins, cet outil est contingenté en termes de délai à un engagement 2026 et 2027. L'enjeu est donc fort pour que les CARE soient mis en place rapidement, le tout dans un contexte de période électorale où certaines collectivités ont conscience que les décisions structurelles seront non seulement compliquées à prendre, mais qu'elles ne le seront pas avant la fin 2025 voire milieu 2026. C'est pourquoi, sans pour autant baisser le niveau d'ambition, tout l'enjeu sera de faire éclore des projets CARE d'ici la fin de l'année pour que le plus grand nombre de territoires puisse bénéficier de cette mesure. Une mesure qui a beaucoup de sens pour la préservation de la ressource en eau et pour les agriculteurs.

Monsieur RAOULT considère que d'un point de vue chronologique, les SAGE auront le même problème. L'annonce des élections municipales va paralyser l'action des SAGE, des PAPI, etc. Qui plus est, la baisse des aides de la région oblige les communes à augmenter les impôts en compensation. Une situation que les parcs connaissent avec une diminution conséquente des crédits de l'État et de la région. Tout cela les entraîne dans une spirale parfois défaitiste. Il évoque la réunion du SAGE de la Sambre qui s'est tenue la veille où la question s'est posée de savoir comment faire. Il faut pouvoir prendre les décisions avant le mois de décembre. Les élections municipales qui arrivent ensuite bloqueront tout jusqu'au mois de juin. Il invite à alerter pour que les décisions soient prises avant la fin décembre.

Monsieur le Président LEFEBVRE rappelle à titre d'information que Monsieur PATRIS n'est désormais plus en conflit d'intérêts sur les dossiers arrageois.

Il procède au vote.

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

(n° 25-CPI-016)

avec 3 dossiers

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00277 : CA LENS-LIEVIN : unanimité

REG-2025-00494 : CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS : unanimité

REG-2025-00501 : COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité. *Membre non permanent en conflit d'intérêts : Françoise ROSSIGNOL (MNP = voix non délibérative).*

. NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors CI (expiration délai de 5 ans)

8 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE (LIGNE 25)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 8 concernant l'amélioration de la qualité du service d'eau potable (Ligne 25).

Sont présentés pour décision :

- **12 dossiers de participations financières pour un montant de 3 247 093 €**
- **REG-2025-00211 SIEP DU SANTERRE**

- REG-2025-00312 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00325 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00380 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00424 SYNDICAT A LA CARTE D'ASSUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA RÉGION D'ANDRES
- REG-2025-00443 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00451 SIEP DU SANTERRE
- REG-2025-00458 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00507 SI DES EAUX DE PICARDIE
- REG-2025-00509 SI DES EAUX DE PICARDIE
- REG-2025-00592 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00666 SI ADDUCTION DISTRIB EAU POTABLE SACHIN

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE »

(n° 25-CPI-017)

avec 12 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

- REG-2025-00211 : SIEP DU SANTERRE : unanimité.**
- REG-2025-00312 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre non permanent en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP = voix non délibérative).**
- REG-2025-00325 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.**
- REG-2025-00380 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO.**
- REG-2025-00424 : SYNDICAT À LA CARTE D'ASSUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA RÉGION D'ANDRES : unanimité.**
- REG-2025-00443 : CA AMIENS MÉTROPOLE unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Isabelle SAVARIEGO (MP)**
- REG-2025-00451 : SIEP DU SANTERRE : unanimité.**
- REG-2025-00458 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO**
- REG-2025-00507 : SI DES EAUX DE PICARDIE : unanimité.**
- REG-2025-00509 : SI DES EAUX DE PICARDIE : unanimité.**
- REG-2025-00592 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO.**
- REG-2025-00666 : SI ADDUCTION DISTRIB EAU POTABLE SACHIN : unanimité.**

9 - GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE (LIGNE 21)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 9 concernant la gestion quantitative de la ressource.

Est présenté pour décision :

– **1 dossier de participation financière pour un montant de 368 200 €**

- REG-2025-00465 SM CANCHE ET AUTHIE

Monsieur BRANGER précise que l'étude HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) sur la Lys est au stade de lancement et non plus de programmation contrairement à ce qui est indiqué par la carte d'état d'avancement des études HMUC dans le diaporama de séance (où le bassin devrait apparaître en bleu et non en orange).

Remarques et débats :

Monsieur RAOULT fait part de la réunion qu'il a eu la veille sur ces questions d'étude HMUC et du « retard » pris par le bassin versant de la Sambre. Il rappelle qu'il s'agit d'une zone calcaire et non crayeuse. L'étude est différente. Il a senti que son assistant était quelque peu en difficulté et aurait sans doute besoin d'être épaulé afin de respecter les échéances imposées. Une étude des réserves d'eau en zone calcaire s'avère plus compliquée. Effectuer un forage à un endroit peut ne rien donner alors qu'il sera fructueux 500 ou 1000 m plus loin. Il est très surpris par la mise en exploitation de nouveaux captages d'Aulnoye-Aymeries à l'extérieur de la forêt de Mormal qui donne des résultats extraordinaires alors qu'à d'autres endroits, ils récupèrent de l'eau boueuse ou de l'eau de mauvaise qualité. Il faut certes faire confiance à la science, mais la nature géologique du calcaire de l'hercynien est plus compliquée que la craie.

Monsieur BRANGER confirme le regard particulier porté sur le Boulonnais et l'Avesnois pour les raisons que Monsieur RAOULT vient d'évoquer avec une structure du sous-sol très différente du reste du bassin hormis les zones sableuses des polders. L'Agence a lancé une convention de coopération avec le BRGM pour un gros projet de recherches et de développement intitulé « AMORSE », Actualisation et développement de MOdèles de gestion de la Ressource en eau, qui permettra à terme de disposer d'une modélisation du fonctionnement des nappes sur le bassin Artois-Picardie. Cet outil sera complémentaire des travaux des SAGE puisque, qui dit modélisation, dit capacité à faire ingérer au modèle des scénarios qui pourront préciser les volumes d'eau disponibles en fonction notamment des variables climatiques.

Concernant la Sambre et le Boulonnais, le travail en cours réalisé par le BRGM est plutôt de définir une méthodologie particulière à ces deux territoires pour tenir compte, justement, de la différence de géologie. Si les équipes rencontrent une difficulté, il faut le faire savoir à l'Agence, mais normalement, le travail tel qu'il a été organisé est bien un travail entre Agence, BRGM, et structures porteuses concernées pour travailler sur ces différentes particularités et la manière d'en tenir compte.

Madame MATYKOWSKI comprend de l'intervention de Monsieur RAOULT une demande d'aide pour la rédaction du cahier des charges. Il est vrai qu'au regard des échéances, tous les territoires identifiés en risque de tension à moyen ou court terme devaient avoir lancé l'étude HMUC conformément à une orientation du SDAGE se terminant en 2027. Durant cette fin d'année et début de l'année prochaine, l'Agence travaillera avec les administrateurs sur le SDAGE. Il s'agit autant d'un sujet important que d'un sujet attendu puisque l'idée, derrière ces études HMUC, est de définir les volumes prélevables par usage. Que ces volumes entrent dans une démarche plus globale de gestion de l'irrigation de façon structurelle et non conjoncturelle à travers la gestion volumétrique, ou qu'ils concernent la réindustrialisation, il s'agit d'un enjeu fort pour un grand nombre de territoires. Les résultats de ces études sont attendus pour éviter des désillusions quant aux volumes susceptibles d'être prélevés de manière à maintenir, dans la durée, la ressource en eau en termes quantitatifs qui ont aussi un impact sur le qualitatif. Elle conclut que l'Agence a bien conscience de l'enjeu de ces démarches.

Monsieur RAOULT évoque les demandes d'irrigation qui vont aller croissantes avec, par exemple, le développement de la culture de pomme de terre à Péronne. Il cite l'exemple par ailleurs d'un arboriculteur ayant planté cet hiver 11 000 pommiers qui, heureusement, avait prévu un captage équipé d'un système de goutte-à-goutte. Avec la sécheresse qui a sévi depuis mars, ces plants seraient morts aujourd'hui. Il demande de bien prendre en compte les enjeux économiques. L'objectif d'une plantation de 11 000 arbres fruitiers est qu'ils poussent et que l'activité prospère. L'exigence d'irrigation, évidemment maîtrisée, est là. Il est impératif de se mettre d'accord sur la manière d'organiser l'ensemble.

Madame MATYKOWSKI ajoute que le sujet est bien de s'organiser dans la durée.

Monsieur BARBIER estime qu'il serait intéressant, dans la continuité des travaux du BRGM, d'avoir des stations, peut-être déjà existantes, avec le Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF) ou d'autres organismes concernant les parties boisées. En effet, le changement de carbone dans l'air provoque un grossissement plus important des arbres. Or, pour avoir une bonne activité chlorophyllienne, il faut de l'eau. C'est pourquoi, certaines années, les arbres grossissent fortement et sont donc plus fragiles, car moins denses. Lors d'une sécheresse, l'arbre puise dans ses réserves, d'où un nombre important d'endroits en France connaissant une forte mortalité d'arbres en impactant la filtration de l'eau, la vie des sols, etc. Il serait intéressant que le BRGM regarde s'il n'est pas possible de corréliser certaines de ces analyses avec des stations forestières mises en place aujourd'hui par l'Office National des Forêts (ONF), le CRPF ou autre. Beaucoup d'organisations travaillent en effet sur cet aspect.

Monsieur LEVEUGLE rebondit sur l'intervention de Monsieur BARBIER en indiquant que le monde agricole a également constaté la disparition massive des frênes en corrélation avec la nature de certains sols, mais aussi l'hétérogénéité des pluies. Exemple, il pleut actuellement sur toute la partie littorale, mais dans le Cambrésis, le colza ne lève pas. Le sol n'est que poussière.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU »

(n° 25-CPI-018)

avec 1 dossier

REG-2025-00465 : SM CANCHE ET AUTHIE

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**10 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES
(LIGNE 24)**

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 10 concernant la restauration et la gestion des milieux, habitats et écosystèmes.

Monsieur LEMAIRE complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **22 dossiers de participations financières pour un montant de 8 809 436 €**

- REG-2025-00149 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00236 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00262 DPT 80
- REG-2025-00280 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00309 SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62
- REG-2025-00327 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00331 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00343 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- REG-2025-00348 DPT 80
- REG-2025-00370 SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA
- REG-2025-00379 SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62
- REG-2025-00401 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA HEM
- REG-2025-00460 SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA
- REG-2025-00469 SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00470 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00517 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- REG-2025-00521 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00524 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- REG-2025-00576 UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)
- REG-2025-00607 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00662 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00663 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF

Monsieur LEMAIRE présente plus particulièrement les dossiers REG-2025-00521 SM CANCHE ET AUTHIE, REG-2025-00309 et REG-2025-00379 SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62.

Monsieur BRANGER présente plus particulièrement le dossier REG-2025-00327 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF et le programme LIFE Anthropofens.

Remarques et débats :

Madame MATYKOWSKI fait remarquer que les tourbières représentent 3 % de la surface mondiale et 30 % du stockage du carbone d'où tout l'enjeu de l'eau dans la bonne santé des tourbières.

Au sujet du dossier REG-2025-00521 SM CANCHE ET AUTHIE

Madame MATYKOWSKI évoque l'étude de gouvernance présentée par Monsieur LEMAIRE en mentionnant le premier comité de pilotage (COPIL) qui s'est tenu la veille avec l'ensemble des partenaires.

Monsieur LEMAIRE confirme que le premier COPIL de lancement de la démarche s'est tenu la veille, dans l'après-midi, réunissant l'ensemble des EPCI et le bureau d'études pour la présentation de sa méthodologie. Les discussions ont surtout porté sur l'organisation de la concertation et les ateliers. Le préfet de la Somme a souhaité ajouter un scénario complémentaire intégrant le bassin de la Bresle, bien que ce bassin n'ait pas été évoqué dans le périmètre des réflexions. Le préfet coordonnateur de bassin avait confirmé aux structures porteuses en place (EPCI, EPTB AMEVA, EPTB SYMSAGEB et l'EPAGE SYMCEA) les quatre scénarios à étudier.

Enfin, la réflexion dans des délais contraints est un autre point qui questionne beaucoup. La volonté de l'État d'aboutir à un scénario avant les élections implique en effet de prendre des décisions et d'engager ainsi les successeurs sur une organisation qu'ils n'auront pas forcément souhaitée. C'est tout l'enjeu des réflexions et de l'étude. Le cabinet mandaté pour réaliser cette mission a bien compris les enjeux et les difficultés auxquelles il risque de se confronter.

Madame MATYKOWSKI note qu'il est difficile d'en dire plus aujourd'hui. Effectivement, ce scénario inattendu n'était pas prévu dans le cahier des charges. Un cahier des charges qui avait demandé beaucoup de temps d'élaboration aux uns et aux autres. En effet, l'objectif était de regarder avec l'ensemble des partenaires les scénarios possibles avec, comme donnée supplémentaire, des structures énormes en termes d'implantation géographique et un bassin à cheval avec Seine-Normandie. Ce 5^{ème} scénario inopiné et le cadrage de l'étude déjà complexe amèneront des questions.

Monsieur LEMAIRE ajoute au sujet du positionnement du Boulonnais qu'étant déjà en EPTB SYMSAGEB, il s'est exprimé en 2024 sur son souhait de ne pas s'intégrer dans cette démarche d'extension ou d'adhésion à une structure plus vaste. Cela étant, le préfet a souhaité, dans la mission confiée au SYMCEA et au bureau d'études, remettre cette question dans le périmètre de la réflexion. À chaque structure, chaque EPCI de prendre ensuite leur décision en fonction de ce qui leur sera proposé.

Monsieur RAOULT se demande si, vue de loin, cette réflexion ne relève pas simplement du jacobinisme où l'État pense qu'il suffit de réunir tout le monde. Il pensait que la réflexion devait venir des élus, là, il semble que non. De façon plus ironique, il note, qu'in fine, moins il y a d'ententes, plus il y a d'argent dépensé. Nombre d'actions sont menées jour après jour sur d'autres territoires sans pour autant demander des subventions aux uns ou aux autres. D'autant que l'objectif affiché lui semble irréalisable. Il demande comment envisager que tout le monde s'entende alors que ce n'est déjà pas le cas au sein des communautés de communes. Dans l'idéal, vu de Paris, il comprend, mais il est sceptique.

Il revient sur les dossiers d'Eden 62 (REG-2025-00309 et REG-2025-00379) en les approuvant fortement. Cependant, il rêve de la même chose pour le périmètre de protection rapproché de tous les champs captants. En effet, les périmètres rapprochés des champs captants ont autant d'intérêt que les espaces naturels présents. Il met en garde sur la disparition totale d'eau potable à horizon de 10 ou 20 ans. Sur les 54 Mm3 d'eau distribuée par le SIDEN-SIAN, 75 % de l'eau est potable, mais non conforme. Elle devra l'être dans les 10 ans qui viennent. Il pose la question des solutions et des moyens financiers de le faire. Il se souvient de la mise en œuvre des zonages pour les espaces naturels. Une révolution à l'époque qui porte aujourd'hui ses fruits. Il s'interroge sur ce qui interdirait de le faire pour les champs captants ou au moins pour les périmètres approchés. L'enjeu est décisif : Savoir s'il y aura encore de l'eau potable dans 20 ans.

Madame MATYKOWSKI relève au sujet de l'eau potable que la dynamique sur les captages prioritaires est lancée. Elle reconnaît qu'elle a été difficile, mais elle s'est accélérée fortement avec les CARE (contrat d'actions pour la ressource en eau) qui ont succédé aux ORQUE.

Madame CADET souligne le travail formidable mené par Eden 62 quant à la préservation des milieux humides. En revanche, elle regrette que certains sites ouverts à la promenade soient tellement cloisonnés pour préserver la faune et la flore que le visiteur, en réalité, ne voit plus rien. Elle juge que préserver la quiétude des lieux est devenu une surprotection. Ce ressenti est partagé par nombre d'animateurs, d'instituteurs qui déplorent un manque de contenu pédagogique à l'issue de la promenade. Le contre-exemple est le parc du Marquenterre qui fait co-exister la protection de la faune et de la flore avec des sentiers de visites sur l'ensemble de son espace sans pour autant de destruction de la part du public. Elle convient de la nécessité d'une grande vigilance sur ce point comme le fait remarquer Monsieur le Président LEFEBVRE.

Monsieur LEVEUGLE interroge sur les acquisitions foncières de zones humides et les éventuelles compensations auxquelles elles donnent lieu. Sa seconde remarque porte sur l'efficacité des fonds. En effet, si des essais sont régulièrement menés sur la politique agricole, il serait bien de comparer également les actions entre elles pour éviter certaines redondances et être plus efficaces.

Monsieur BARBIER répond que son organisme, le Conservatoire des Espaces Naturels, est particulièrement attractif sur le volet des compensations en disposant d'espaces pouvant servir à compenser. Ils le font autant que possible. Il revient sur la question de l'ouverture et la fermeture de certaines zones au public en rappelant que le Nord est le département le plus peuplé de France avec 2,5 millions d'habitants, le Pas-de-Calais est proche avec 1,5 million d'habitants. À titre d'exemple, le terroir des Argales à Rieulay accueille 200 000 visiteurs par an. Il aurait fallu, selon lui, mettre en parallèle le niveau de fréquentation, c'est-à-dire plusieurs millions de visiteurs venant sur les sites. La région peut être fière d'avoir été leader en matière de préservation d'espaces et d'accueil des visiteurs, mais le nombre important d'habitants justifie que certains aménagements, indispensables à ses yeux, tendent à contenir cette fréquentation libre.

Monsieur BRANGER répond, sur la question des compensations, que l'Agence ne finance pas un achat foncier au titre de compensation environnementale d'un projet réalisé par ailleurs. Elle considère que c'est au porteur de projet tenu à une compensation prescrite par l'Administration de financer la mesure lui-même. En revanche, s'il s'agit de compenser d'éventuels acteurs économiques, notamment des agriculteurs travaillant sur le site, cette possibilité est intégrée dans l'assiette de financement de l'Agence. Il s'agit d'une nouveauté du 12^{ème} Programme puisqu'au-delà de l'achat de la parcelle au propriétaire, l'Agence a aussi introduit des éventuelles indemnités d'éviction qui seraient liées à la prise de propriété.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »

(n° 25-CPI-019)

avec 22 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

- REG-2025-00149 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité**
- REG-2025-00236 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité**
- REG-2025-00262 : DPT 80 : unanimité**
- REG-2025-00280 : SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)**
- REG-2025-00309 : SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO-Syndicat Mixte EDEN 62. Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)**
- REG-2025-00327 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)**
- REG-2025-00331 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)**
- REG-2025-00343 : SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO**
- REG-2025-00348 : DPT 80 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – CEN. Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)**
- REG-2025-00370 : SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA : unanimité**

REG-2025-00379 : SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO-Syndicat Mixte EDEN 62. Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00401 : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA HEM : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNRCMO. Autre membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP) – SYMVAHEM - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00460 : SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA : unanimité

REG-2025-00469 : SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT : unanimité

REG-2025-00470 : SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP). Autre membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP) – SYMVAHEM - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00517 : CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES : Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00521 : SM CANCHE ET AUTHIE : Unanimité.

REG-2025-00524 : CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES : Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00576 : UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) : unanimité

REG-2025-00607 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00662 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00663 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

11 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE (LIGNE 13)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, présente le point n° 11 sur la lutte contre la pollution des activités économiques hors agriculture.

Monsieur BIZAIS et Monsieur LEMAIRE complètent la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **5 dossiers de participations financières pour un montant de 761 703 €**

- REG-2025-00313 MOY PARK FRANCE SAS
- REG-2025-00354 SOCIÉTÉ VIMOISE D'OVOPRODUITS
- REG-2025-00413 VIVIEN PAILLE
- REG-2025-00450 VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE
- REG-2025-00454 ASTRAZENECA DUNKERQUE PRODUCTION

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement les dossiers REG-2025-00413 VIVIEN PAILLE et REG-2025-00313 MOY PARK FRANCE SAS avec l'intervention complémentaire de Monsieur LEMAIRE sur ce dernier dossier.

Remarques et débats :

Monsieur LEVEUGLE explique qu'il ne s'exprimera pas concernant le dossier Vivien Paille, étant membre du Conseil de Surveillance du groupe avril détenteur de cette société.

Au sujet du dossier REG-2025-00413 VIVIEN PAILLE

Monsieur RAOULT demande confirmation, au sujet du dossier Vivien Paille, qu'il s'agit bien de l'ancien CERERIF à Valenciennes.

Monsieur BIZAIS ignore l'historique de l'établissement.

Monsieur RAOULT est stupéfait de la possibilité de mettre en place un osmoseur avec un rendement de 33 %. L'osmose inverse aboutit à une perte de 20 % de la quantité d'eau. Il est donc plus facile de faire des progrès à partir d'un système obsolète à en juger par les 33 % de rendement annoncés.

Sa seconde question porte sur le lieu de rejet de l'eau à savoir s'il s'agit de l'Escaut.

Monsieur BIZAIS n'est pas certain qu'il s'agisse de l'Escaut.

Monsieur RAOULT reconnaît qu'il s'agit d'un dossier important, l'arrondissement de Valenciennes étant en déficit sur les quantités d'eau disponibles. Le SIDEN-SIAN tout comme Suez sont obligés de faire venir l'eau de l'Avesnois d'où l'importance des économies réalisées par les acteurs industriels. Il appelle cependant à la vigilance sur la façon dont ils présentent les choses.

Monsieur LEVEUGLE précise à titre informatif et après avoir été interrogé et autorisé par Monsieur le Président LEFEBVRE, la localisation de l'entreprise. Il confirme que l'établissement Vivien Paille est bien situé à Valenciennes, le long de l'Escaut. Historiquement, l'entreprise appartenait à Soufflet qui l'a vendue, il y a deux ans, au groupe InVivo. Ce groupe, étant un réseau de coopératives, a conservé les parties agricoles et a cédé au groupe Avril la structure Vivien Paille.

Madame MATYKOWSKI souhaite apporter une remarque complémentaire concernant la sobriété industrielle. Elle rappelle que le Comité de Bassin a adopté une trajectoire de sobriété en 2023 prévoyant une diminution de 10 % au global avec une logique de trajectoire à 0 % pour le secteur industriel. Cette décision prenait en compte la redynamisation économique du bassin avec l'implantation d'usines de batteries, de productions agroalimentaires, etc.

Ce dossier « Vivien Paille » est représentatif de la dynamique de ce secteur sur ces sujets, en lien avec la pression exercée par la DREAL au regard notamment des installations classées avec une relecture de toutes les autorisations, mais aussi avec la perspective de restrictions d'eau à certaines périodes. Valenciennes a d'ailleurs connu des difficultés lors de l'épisode de sécheresse 2022. Or, il n'y a rien de pire pour les industriels que de ne pas avoir de visibilité sur cette donnée. En réalité, c'est le m³ d'eau manquant qui leur coûte. En général, ils préfèrent prendre les devants en améliorant leurs process. Elle se réfère à d'autres dossiers identiques, notamment dans le secteur brassicole. Indépendamment de l'évolution de la production, il s'agit aussi d'assurer la continuité de l'activité dans le temps. L'Agence a effectivement constaté une bonne dynamique de baisse sur le niveau des prélèvements des industriels sachant qu'il y a également, par ailleurs, des demandes de prélèvements supplémentaires pour des entreprises ou des data center s'installant dans la région.

Monsieur RAOULT fait observer que si les taux de nitrates ou de métabolites dans l'eau n'arrivent pas à baisser, les distributeurs d'eau, Veolia, Suez ou le SIDEN-SIAN, seront obligés d'utiliser ces osmoseurs inversés, ce qui signifie une perte de 20 % d'eau supplémentaire accompagnée d'une consommation électrique conséquente. Lui, qui pourtant était contre ce dispositif, met actuellement en

place une usine de traitement sur la base d'osmose inverse à Somain. Il n'a pas d'autres solutions. Même l'autoroute de l'eau ne suffit plus à ravitailler l'ensemble des territoires jusque dans les Flandres. Cet exemple industriel se posera donc aussi pour les distributeurs d'eau domestique. Ce n'est pas neutre.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles »

(n° 25-CPI-020)

avec 5 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00313 : MOY PARK FRANCE SAS : unanimité

REG-2025-00354 : SOCIÉTÉ VIMOISE D'OVOPRODUITS : unanimité

**REG-2025-00413 : VIVIEN PAILLE : unanimité moins le membre permanent en
conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)**

REG-2025-00450 : VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS France : unanimité

REG-2025-00454 : ASTRAZENECA DUNKERQUE PRODUCTION : unanimité

12 - LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE (LIGNE 18)

Monsieur BRANGER, en référence au dossier et au diaporama de séance, fait la présentation du point n° 12 concernant la lutte contre les pollutions d'origine agricole.

Monsieur BIZAIS complète la présentation.

Sont présentés pour décision :

– **6 dossiers de participations financières pour un montant de 714 939 €**

- REG-2025-00400 CC DU SUD ARTOIS
- REG-2025-00403 CC DU PAYS SOLESMOIS
- REG-2025-00459 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00464 SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00486 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00499 SERVICAR

Monsieur BIZAIS présente plus particulièrement les dossiers REG-2025-00459 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE, REG-2025-00464 SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT.

Pas de remarque.

Monsieur le Président LEFEBVRE procède au vote.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE »

(n° 25-CPI-021)

avec 6 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

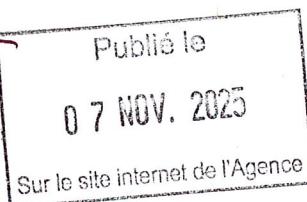
- REG-2025-00400 : CC DU SUD ARTOIS : unanimité
REG-2025-00403 : CC DU PAYS SOLESMOIS : unanimité moins le membre permanent
en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) - Partenariat CA NPDC
REG-2025-00459 : SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE :
unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
REG-2025-00464 : SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT : unanimité moins le
membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNRCMO partenaire
associé
REG-2025-00486 : INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE : *Co-financements :*
Conseils départementaux - (Mme LEVEUGLE-MP- mandat à Mme SAVARIEGO)
REG-2025-00499 : SERVICAR : unanimité

Monsieur le Président LEFEBVRE rappelle que la prochaine Commission Permanente des Interventions se déroulera le 7 novembre prochain. Une séance importante en nombre de dossiers présentés.

Il remercie les membres présents et les équipes de l'Agence et clôt la séance à 12 h 13.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

DU 12 SEPTEMBRE 2025

Liste d'émargement / Présences			
MEMBRES PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (6)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Départements	DISSAUX Jean-Claude 1er Vice-Président	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle 2nd Vice-Président	Excusée	Mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO Isabelle
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Présente (arrivée à 10h06)	
Région	TACCOEN Jean-Michel	Excusé	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Autre représentant du collège au CB	BARBIER Luc	Présent	
Association agréée de protection de l'environnement	BURROW Coralie	Présente	
Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
USAGERS ECONOMIQUES (3)			
Professions Industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	Mandat à M.LEFEBVRE Jérôme
Autre représentant du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme - Président	Présent	
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)			
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé	
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Franck	Excusé	Représenté par M.GUEREL Florent
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	LABIT Julien	Excusé	Représenté par Mme PATTE Elodie
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	GILARDI Hugo	Excusé	
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Titulaire)	PENISSON Bruno	Présent	
MEMBRES NON PERMANENTS			
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège " en CA		Présences	Mandats
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Présente (arrivée à 10h30)	
USAGERS NON ECONOMIQUES (3)			
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
Assoc. Agréée de protection de l'environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
USAGERS ECONOMIQUES (2)			
Prof. de la pêche, de l'aquaculture ou de la conchyliculture	Vacant	-	
Autre représentant du collège au CB	CRETE Françoise	Excusée	
ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (7)			
SGAR HDF ou son représentant	DELACROY Jean-Gabriel	Excusé	
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	THIBAUT Olivier (Délégation M.BERTRAND)	Excusé	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice	Excusé	
Directrice Générale de VNF ou son représentant	AVEZARD Cécile	Excusée	Représentée par M.ASSET Thibaud (arrivée 10h10)
Directeur Interrégional de la mer Manche-est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Représenté par M.CZEKANSKI Cyril
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VAN DE MAELE Philippe	Excusé	Représenté par Mme LORUT Estelle
REPRESENTANT DU PERSONNEL (1)			
Représentant du personnel au Conseil d'Administration (Suppléant)	VERHAEGHE Séverine	Excusée	

Membres Consultatifs	
	Présences
GAUME Bertrand Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Excusé
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
DINGREMONT Benoît Contrôleur budgétaire auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
EXTERNES	
DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente
Internes	
VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
BIZAIS Patrice	Présent
JOURDAN Stéphane	Présent
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
BLIN François	Présent
LEMAIRE Ludovic	Présent
DERICQ Christine	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
CELARY Cathy	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente

La réunion est présidée par Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

Le président ouvre la séance à 9 h 38.

Madame MATYKOWSKI, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, précise en préambule que cette séance vient en supplément des deux Commissions Permanentes des Interventions initialement prévues au calendrier 2025. Elle répond ainsi au besoin de laisser un temps d'adaptation aux partenaires et aux équipes pour s'approprier le 12^{ème} Programme qui débute cette année ainsi que le nouvel outil RIVAGE mis en place en février-mars. Ce temps d'adaptation explique le caractère plus restreint du nombre de dossiers présentés. Pour autant, 91 dossiers sont inscrits à l'ordre du jour pour un montant d'engagement d'environ 25 M€. Enfin, elle souligne que l'enveloppe de 160 M€ d'engagements prévue pour 2025 (hors contribution OFB) est nettement supérieure à la moyenne du 11^{ème} Programme qui était de l'ordre de 110 M€ (auxquels il fallait rajouter les primes), preuve de la bonne dynamique à l'œuvre. Enfin, elle rappelle que cette instance aura, pour la seconde fois, à émettre un avis sur le volet international depuis la suppression de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

POINT DÉCISIONNEL

1. Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 13 juin 2025.

Pas de remarque.

Le procès-verbal et le relevé de décisions de la Commission Permanente des Interventions du 13 juin 2025 sont adoptés à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

2. Dossiers présentés

Présentation par M. BRANGER

- 91 dossiers sont présentés pour décision de la CPI pour un total de 25,145 M€ de participations financières dont 22,3 M€ sous forme de subventions..
- 3 dossiers sont présentés pour avis de la CPI en vue du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Pas de remarque.

POINTS DÉCISIONNELS EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

3 - Action internationale (ligne 33)

Pour décision :

- **5 dossiers de participations financières pour un montant de 360 198 €**
- REG-2025-00532 INTER AIDE
- REG-2025-00541 INTER AIDE
- REG-2025-00553 YOVOS EN PARTAGE (YEPI)
- REG-2025-00562 IMPACT CV
- REG-2025-00565 IMPACT CV

Présentation des dossiers par M. BRANGER et Mme DERICQ

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Un début de programme peut nécessiter de différer des engagements financiers d'une année à l'autre. L'incidence n'est pas la même qu'en clôture de programme où les sommes non engagées seront alors perdues. Il a été également rappelé que tous les projets à l'International sont menés en partenariat avec une collectivité territoriale.

Parmi les projets présentés, deux ont la particularité d'être planifiés sur trois ans. Il s'agit des dossiers INTER AIDE (REG-2025-00541 et REG-2025-00532). De manière plus générale, la commission peut constater que les décisions prises sont suivies d'actions concrètes.

Il a été souligné également l'importance d'insister auprès des porteurs de projets des dossiers malgaches, concernant l'assainissement et l'aménagement de latrines, de mener un travail de sensibilisation des populations en s'inscrivant également dans une logique de co-construction afin d'être réellement efficaces. De même l'Agence de l'Eau se doit d'inscrire et de développer le volet « biodiversité » au sein des GIRE. Un volet essentiel, au cœur de son ADN.

Enfin, rappel a été fait qu'aucun de ces dossiers n'est en zone rouge conformément aux instructions données.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE » (n° 25-CPI-012) avec 5 dossiers

REG-2025-00532 : INTER AIDE

REG-2025-00541 : INTER AIDE

REG-2025-00553 : YOVOS EN PARTAGE (YEPI)

REG-2025-00562 : IMPACT CV

REG-2025-00565 : IMPACT CV

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Pour avis avant vote du Conseil d'Administration :

- 1 dossier dérogatoire de participation financière pour un montant de 188 378 €

- REG-2025-00544 PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

Présentation du dossier par : Mme DERICQ

Pas de remarque.

La délibération « ACTION INTERNATIONALE » (n° 25 A-XXX) avec 1 dossier

REG-2025-00544 : PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions avant transmission pour décision au Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Arrivée de Mme SAVARIEGO (10h06).

4 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : traitement (Ligne 11)

Pour décision :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 326 892 €

- REG-2025-00287 SIDEN-SIAN

Présentation du dossier par M. BRANGER et M. KARPINSKI

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Ce dossier, s'inscrivant dans un contexte de contentieux européen, a permis d'aborder la question des pénalités décidées par la Commission européenne. Des pénalités très lourdes pouvant s'élever à plusieurs millions d'euros que l'État et les collectivités devraient se partager. C'est pourquoi, même si le contentieux comporte de nombreuses phases de discussion, il est nécessaire d'engager les travaux demandés comme preuve de la volonté de mise en conformité, pour ne pas arriver à l'amende. L'extinction du contentieux devra passer par un jugement de conformité officiel – ici la police de l'eau – pour accréditer la résolution des désordres relevés. À noter que les dossiers soumis à contentieux sont issus de données remontant à 2016. Il ne reste plus aujourd'hui que quatre des 20 agglomérations initialement désignées. Néanmoins, devant la lourdeur financière des pénalités infligées à d'autres pays, les préfets ont reçu comme instruction cet été de remettre fortement ces dossiers à l'ordre du jour. Pour information, deux captages font également l'objet de contentieux. Un d'origine sensible au vu de la dynamique de la qualité de l'eau constatée. Au vu de leur caractère prioritaire, l'Agence espère pouvoir les présenter à la prochaine CPI ou en début 2026.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : TRAITEMENT » (n° 25-CPI-013) avec 1 dossier est adoptée selon le détail suivant :

REG-2025-00287 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts, Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative).

Arrivée de M. ASSET (10h10).

5 - Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées par temps sec : réseaux (ligne 12)

Pour décision :

– 24 dossiers de participations financières pour un montant de 6 164 555 €

- REG-2025-00231 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00245 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00248 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00264 CA LENS LIÉVIN
- REG-2025-00271 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00284 CA BOULONNAIS
- REG-2025-00298 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00301 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00308 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00334 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
- REG-2025-00337 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
- REG-2025-00341 PERNOIS
- REG-2025-00344 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00368 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00442 CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS
- REG-2025-00449 CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS
- REG-2025-00456 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00457 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00480 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00489 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00513 COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
- REG-2025-00539 SYNDICAT TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT
- REG-2025-00548 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00675 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Présentation du dossier par M. BRANGER et M. KARPINSKI (dossier REG-2025-00231 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE)

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le travail de séparation des réseaux des eaux pluviales et des eaux usées est d'importance et sera certainement suivi d'autres dossiers.

Le dossier REG-2025-00231 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE est exemplaire à plus d'un titre. D'abord par la difficulté d'intervenir sur un cours d'eau enterré en milieu urbain, ensuite par la volonté désormais affichée de remédier à plusieurs années d'inertie sur des travaux particulièrement onéreux. Un effort à saluer d'autant que ces travaux, par nature souterrains, sont donc peu parlant aux yeux des électeurs .

En aparté du dossier, Madame MATYKOWSKI donne quelques chiffres concernant les montants que peuvent atteindre les amendes de la Commission européenne. En mars 2025, l'Italie a été condamnée à une somme forfaitaire de 10 M€ avec une astreinte semestrielle de 14 M€. Cet exemple n'est pas le seul.

La délibération « LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES PAR TEMPS SEC : RÉSEAUX » (n° 25-CPI-014) avec 24 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00231 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité

REG-2025-00245 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00248 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00264 : CA LENS LIÉVIN : unanimité

REG-2025-00271 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00284 : CA BOULONNAIS : unanimité

REG-2025-00298 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00301 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00308 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00334 : COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité. NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors Conflit d'Intérêts (expiration délai de 5 ans) - Mme ROSSIGNOL (MNP) est arrivée en séance après le vote (10 h 30)

REG-2025-00337 : COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS : unanimité. NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors Conflit d'Intérêts (expiration délai de 5 ans) - Mme ROSSIGNOL (MNP) est arrivée en séance après le vote (10 h 30)

REG-2025-00341 : PERNOIS : unanimité

REG-2025-00344 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative).

REG-2025-00368 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative).

REG-2025-00442 : CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS : unanimité

REG-2025-00449 : CA DES DEUX BAIES EN MONTREILLOIS : unanimité

REG-2025-00456 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00457 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00480 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00489 : COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Bertrand RINGOT (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00513 : COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Bertrand RINGOT (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00539 : SYNDICAT TRAITEMENT DES EAUX DE FLIXECOURT : unanimité

REG-2025-00548 : CA AMIENS MÉTROPOLE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Isabelle SAVARIEGO (MP)

REG-2025-00675 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

6 - Gestion des eaux pluviales (ligne 16)

Pour décision :

– 12 dossiers de participations financières pour un montant de 4 020 590 €

- REG-2025-00227 DOULLENS
- REG-2025-00238 QUEVAUVILLERS
- REG-2025-00244 CA DE LENS LIEVIN
- REG-2025-00265 CA HENIN-CARVIN
- REG-2025-00267 CA DE LENS LIEVIN
- REG-2025-00286 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00305 CAGNICOURT
- REG-2025-00306 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00390 AMIENS
- REG-2025-00404 CA DE LA PORTE DU HAINAUT
- REG-2025-00441 MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE
- REG-2025-00447 CA DE LA PORTE DU HAINAUT

Présentation du dossier par M. BRANGER et M. BLIN (dossier REG-2025-00238 QUEVAUVILLERS)

Arrivée de Mme ROSSIGNOL (10h30).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Contrairement au 11^{ème} Programme dont les engagements sont allés crescendo, le début du 12^{ème} Programme s'inscrit d'emblée sur le niveau le plus haut du précédent.

Le dossier de QUEVAUVILLERS (REG-2025-00238) s'avère exemplaire à plus d'un titre. D'abord en illustrant la capacité d'une petite commune de mener à bien des projets d'une telle envergure, puis par l'approche collective réunissant la communauté de communes, le Syndicat mixte, le maître d'ouvrage, l'Agence de l'Eau et d'autres qui ont apporté les ressources d'ingénierie et financières indispensables à de telles opérations. Néanmoins, l'exemplarité du dossier ne doit pas occulter l'importance ni le rôle essentiel que doivent jouer les communautés de communes dans la construction d'une vision globale, pluriannuelle du pluvial sur leur territoire, vision qui doit associer impérativement les territoires voisins.

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES » (n° 25-CPI-015) avec 12 dossiers est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00227 : DOULLENS : unanimité
REG-2025-00238 : QUEVAUVILLERS : unanimité
REG-2025-00244 : CA DE LENS LIEVIN : unanimité
REG-2025-00265 : CA HENIN-CARVIN : unanimité
REG-2025-00267 : CA DE LENS LIEVIN : unanimité
REG-2025-00286 : SIDEN-SIAN : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts,
Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)
REG-2025-00305 : CAGNICOURT : unanimité
REG-2025-00306 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité
REG-2025-00390 : AMIENS : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Isabelle
SAVARIEGO (MP)
REG-2025-00404 : CA DE LA PORTE DU HAINAUT : unanimité
REG-2025-00441 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE LILLE : unanimité
REG-2025-00447 : CA DE LA PORTE DU HAINAUT : unanimité

Pour avis avant vote du Conseil d'Administration :

2 dossiers dérogatoires de participations financières pour un montant de 202 500 €

- REG-2025-00322 ADOPTA
- REG-2025-00362 ADOPTA

Présentation du dossier par M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

La qualité et l'exemplarité des actions menées par ADOPTA (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) ont été d'autant plus saluées que cet organisme, créé en 1997 à Douai, est né de l'initiative de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Il a été suggéré d'intégrer son volet d'expertise à l'évaluation des projets menés afin de s'assurer qu'ils répondent pleinement aux défis du changement climatique.

Au regard du coût important des travaux d'assainissement, la question du taux de subvention a été abordée en référence aux 70 % octroyés sur certains dossiers.

Le travail coûteux, mais indispensable, mené sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable des cités minières tient pour beaucoup à l'engagement de l'Agence de l'Eau en matière de subventions et des crédits de l'ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier). Pour information, l'Agence de l'Eau se verra décerner un prix lors du congrès national HLM organisé par l'USH (Union Sociale pour l'Habitat) qui se déroulera le 24 septembre 2025. Ce prix récompense la dynamique menée avec les bailleurs sociaux, notamment la convention signée avec la Banque des Territoires et l'URH (Union Régionale pour l'Habitat).

La délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES » (n° 25 A-XXX) avec 2 dossiers REG-2025-00322 : ADOPTA REG-2025-00362 : ADOPTA reçoit un avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions avant transmission pour décision au Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

7 - Protection de la ressource en eau (ligne 23)

Pour décision :

– 3 dossiers de participations financières pour un montant de 371 215 €

- REG-2025-00277 CA LENS-LIEVIN
- REG-2025-00494 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- REG-2025-00501 COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

Présentation du dossier par M. BRANGER

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le contexte des élections municipales qui se profile risque de peser sur certaines dynamiques actuelles comme les CARE ou sur les programmes décisionnels des SAGE ou des PAPI où siègent les élus

locaux. Tout l'enjeu sera de faire en sorte que les décisions soient prises avant fin 2025. Cette échéance est d'autant plus significative concernant les CARE que l'accord donné par la Commission européenne quant à un taux de compensation financière plus important pour la conversion de pratiques agricoles conventionnelles en cultures bio ou à bas niveau d'intrants sur les zones les plus sensibles des aires de captage est limité à 2026 et 2027 (régime d'aide expérimental approuvé en avril 2025).

La délibération « PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU » (n° 25-CPI-016) avec 3 dossiers est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00277 : CA LENS-LIEVIN : unanimité

REG-2025-00494 : CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS : unanimité

REG-2025-00501 : COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS : unanimité moins le membre en conflit d'intérêts, Françoise ROSSIGNOL (MNP) (MNP = voix non délibérative). NB : Jacques PATRIS (MNP) - plus de fonction depuis mars 2020 donc désormais hors CI (expiration délai de 5 ans)

8 - Amélioration de la qualité du service d'eau potable (ligne 25)

Pour décision :

– 12 dossiers de participations financières pour un montant de 3 247 093 €

- REG-2025-00211 SIEP DU SANTERRE
- REG-2025-00312 SIDEN-SIAN
- REG-2025-00325 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00380 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00424 SYNDICAT À LA CARTE D'ASSUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA RÉGION D'ANDRES
- REG-2025-00443 CA AMIENS MÉTROPOLE
- REG-2025-00451 SIEP DU SANTERRE
- REG-2025-00458 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00507 SI DES EAUX DE PICARDIE
- REG-2025-00509 SI DES EAUX DE PICARDIE
- REG-2025-00592 CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- REG-2025-00666 SI ADDUCTION DISTRIB EAU POTABLE SACHIN

Présentation du dossier par M. BRANGER.

Pas de remarque.

La délibération « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE » (n° 25-CPI-017) avec 12 dossiers

est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00211 : SIEP DU SANTERRE : unanimité.

REG-2025-00312 : SIDEN-SIAN : unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Paul RAOULT (MNP) (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00325 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité.

REG-2025-00380 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO.

REG-2025-00424 : SYNDICAT À LA CARTE D'ASSUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASS. DE LA RÉGION D'ANDRES : unanimité.

REG-2025-00443 : CA AMIENS MÉTROPOLE unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Isabelle SAVARIEGO (MP)

REG-2025-00451 : SIEP DU SANTERRE : unanimité.

REG-2025-00458 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00507 : SI DES EAUX DE PICARDIE : unanimité.

REG-2025-00509 : SI DES EAUX DE PICARDIE : unanimité.
REG-2025-00592 : CA DE BÉTHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO.
REG-2025-00666 : SI ADDUCTION DISTRIB EAU POTABLE SACHIN : unanimité.

9 - Gestion quantitative de la ressource (ligne 21)

Pour décision :

- **1 dossier de participation financière pour un montant de 368 200 €**
- REG-2025-00465 SM CANCHE ET AUTHIE

Présentation du dossier par M. BRANGER

Monsieur BRANGER précise que l'étude HMUC (Hydrologie, milieux, usages, climat) sur la Lys est au stade de lancement et non plus de programmation contrairement à ce qui est indiqué par la carte d'état d'avancement des études HMUC dans le diaporama de séance (où le bassin devrait apparaître en bleu et non en orangé).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

La différence géologique entre une zone calcaire et une zone crayeuse change la nature de l'étude menée. Estimer les réserves d'eau en zone calcaire s'avère, en effet, plus difficile. Pour preuve, le caractère aléatoire du rendu des forages situés pourtant à quelques centaines de mètres de distance. C'est pourquoi l'étude concernant le Boulonnais et l'Avesnois demande plus de temps et nécessite le soutien d'une expertise supplémentaire pour la rédaction du cahier des charges.

Il a été également question de la convention de coopération signée entre l'Agence de l'Eau et le BRGM concernant le projet de recherches et de développement « AMORSE », Actualisation et développement de MOdèles de gestion de la Ressource en eau. Ce projet conséquent permettra de disposer d'une modélisation du fonctionnement des nappes sur le bassin Artois-Picardie. Cet outil complémentaire aux travaux des SAGE sera à même de préciser les volumes d'eau disponibles en fonction de variables, par exemple, climatiques. Pour rappel, tous les territoires en situation de risque de tension doivent avoir commencé l'étude HMUC conformément à une orientation du SDAGE prenant fin en 2027. L'objectif de ces études est de pallier les déconvenues qui pourraient survenir quant aux quantités d'eau structurellement disponibles dans la durée par usage, qu'il s'agisse de besoin pour l'irrigation ou de réindustrialisation, sachant que la quantité de l'eau disponible influe sur sa qualité.

Par ailleurs, la montée en puissance des besoins en eau pour l'irrigation est un paramètre important à prendre en compte étant donné l'implantation de nouvelles cultures comme la pomme de terre ou les épisodes accrus de sécheresse. L'enjeu économique nécessite une vision et une organisation d'ensemble des différents usages.

Le manque d'eau a également une incidence sur l'activité chlorophyllienne des arbres et leur fragilisation, qui influe sur la filtration de l'eau, la vie des sols et le taux de carbone. Il serait peut-être utile d'étudier la possibilité que le BRGM puisse corréler ses analyses avec les données issues des stations forestières de l'Office National des Forêts, du Centre Régional de Propriété Forestière ou autre.

Le monde agricole souligne également la disparition massive de frênes à certains endroits selon la nature des sols, mais aussi le facteur d'inégalité de répartition géographique des pluies.

La délibération « GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU » (n° 25-CPI-018)
avec 1 dossier

REG-2025-00465 : SM CANCHE ET AUTHIE

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

10 - Restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes (ligne 24)

Pour décision :

– **22 dossiers de participations financières pour un montant de 8 809 436 €**

- REG-2025-00149 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00236 MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
- REG-2025-00262 DPT 80
- REG-2025-00280 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00309 SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62
- REG-2025-00327 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00331 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00343 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- REG-2025-00348 DPT 80
- REG-2025-00370 SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA
- REG-2025-00379 SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62
- REG-2025-00401 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA HEM
- REG-2025-00460 SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA
- REG-2025-00469 SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00470 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00517 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- REG-2025-00521 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00524 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES
- REG-2025-00576 UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)
- REG-2025-00607 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00662 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF
- REG-2025-00663 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF

Présentation du dossier par : M. BRANGER en particulier le dossier REG-2025-00327 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF et le programme LIFE Anthropofens, M. LEMAIRE (dossiers REG-2025-00521 SM CANCHE ET AUTHIE, REG-2025-00309 et REG-2025-00379 SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62).

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le dossier REG-2025-00521 SM CANCHE ET AUTHIE appelle une remarque générale sur les tourbières qui représentent 3 % de la surface mondiale pour 30 % du stockage du carbone. Cette donnée met en avant le rôle primordial de l'eau dans la bonne santé de ces espaces.

Le premier comité de pilotage (COPIL) réunissant les EPCI et le bureau d'études a suscité des questions concernant l'organisation, les ateliers et le timing imposé. L'autre point ayant jeté un trouble est la suggestion d'ajouter un scénario complémentaire intégrant le bassin de la Bresle aux quatre préalablement définis. Cette décision remet en question le cahier des charges préalablement établi et le travail conséquent nécessaire à son élaboration dans un contexte de coordination de structures géographiquement étendues et d'un projet à cheval avec le bassin Seine-Normandie.

Enfin, le Boulonnais possédant déjà l'EPTB SYMSAGEB ne souhaitait pas être associé à la démarche. Cette possibilité sera toutefois étudiée. In fine, il reviendra à chaque structure de prendre une décision en fonction des propositions qui lui seront faites. Cette manière de procéder laisse certains septiques.

Les dossiers d'Eden 62 (REG-2025-00309 et REG-2025-00379), jugés remarquables, ont suscité une suggestion : porter la même attention aux périmètres de protection rapprochés des champs captants et appliquer la même politique de zonages que pour les espaces naturels. Cette démarche révolutionnaire à l'époque porte aujourd'hui ses fruits. En effet, l'inquiétude est grande de ne plus avoir d'eau potable d'ici une vingtaine d'années. La situation actuelle est telle que 75 % de l'eau distribuée par le SIDENSIAN est potable, mais non conforme. Elle devra l'être sous 10 ans. Cet objectif mérite de poser la question de la sanctuarisation des périmètres rapprochés des aires de captage.

Sans remettre en question la qualité du travail mené par Eden 62, la protection jugée excessive de certains sites naturels ouverts au public provoque parfois une déception auprès des visiteurs et des animateurs pédagogiques. Le cloisonnement des zones rend l'observation difficile, voire impossible. Le Nord et le Pas-de-Calais, deux des départements les plus peuplés en France demandent une gestion maîtrisée des espaces naturels. Néanmoins, l'exemple du parc du Marquenterre conciliant la préservation de la faune et de la flore avec une accessibilité quasi totale est à prendre en exemple. Cette ouverture est toutefois soumise à une surveillance drastique.

Pour finir, la question concernant les règles de compensation foncière a permis de mettre en avant une des nouveautés du 12^{ème} Programme : l'intégration dans l'assiette de financement d'éventuelles indemnités d'éviction d'acteurs économiques comme des agriculteurs liées à l'achat de propriété.

La délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES » (n° 25-CPI-019) avec 22 dossiers est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00149 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité

REG-2025-00236 : MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : unanimité

REG-2025-00262 : DPT 80 : unanimité

REG-2025-00280 : SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00309 : SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO-Syndicat Mixte EDEN 62. Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00327 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00331 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00343 : SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO

REG-2025-00348 : DPT 80 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – CEN. Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00370 : SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA : unanimité

REG-2025-00379 : SYNDICAT MIXTE ESPACES DEP NATURELS 62 : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts, Emmanuelle LEVEUGLE (MP) mandat à Mme SAVARIEGO-Syndicat Mixte EDEN 62. Autre membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00401 : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE LA HEM : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNRCMO. Autre membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP) – SYMVAHEM - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00460 : SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT GESTION EAU AA : unanimité

REG-2025-00469 : SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT : unanimité

REG-2025-00470 : SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP). Autre membre en conflit d'intérêts : Thierry ROUZE (MNP) – SYMVAHEM - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00517 : CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES : Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00521 : SM CANCHE ET AUTHIE : Unanimité.

REG-2025-00524 : CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES : Unanimité. Membre en conflit d'intérêts : Estelle LORUT (MNP) - Rep. CELRL - (MNP = voix non délibérative)

REG-2025-00576 : UNION SYNDICALE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) : unanimité

REG-2025-00607 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00662 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

REG-2025-00663 : CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HDF : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)

11- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricole (ligne 13)

Pour décision :

- **5 dossiers de participations financières pour un montant de 761 703 €**

- REG-2025-00313 MOY PARK FRANCE SAS
- REG-2025-00354 SOCIÉTÉ VIMOISE D'OVOPRODUITS
- REG-2025-00413 VIVIEN PAILLE
- REG-2025-00450 VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS FRANCE
- REG-2025-00454 ASTRAZENECA DUNKERQUE PRODUCTION

Présentation du dossier par : M. BRANGER, M. BIZAIS (dossiers REG-2025-00413 VIVIEN PAILLE, REG-2025-00313 MOY PARK FRANCE SAS) avec l'intervention complémentaire de Monsieur LEMAIRE sur ce dernier dossier.

Les membres de la Commission Permanente des Interventions formulent plusieurs remarques :

Le dossier Vivien Paille (REG-2025-00413) a suscité une interrogation quant au rendement de 33 % annoncé concernant l'osmoseur mis en place. Néanmoins, l'économie d'eau réalisée par le secteur industriel dans le Valenciennois est de première importance dans un contexte où les distributeurs sont contraints d'acheminer l'eau de l'Avesnois.

Pour rappel, le Comité de Bassin a décidé d'une trajectoire de sobriété en 2023 de -10 % au global, mais de 0 % pour le secteur industriel afin de prendre en compte la redynamisation économique du bassin et l'implantation de nouvelles activités. La dynamique à la baisse des prélèvements d'eau du secteur industriel s'inscrit dans le sillage du travail de relecture mené par la DREAL de toutes les autorisations, mais aussi la perspective de restrictions d'eau en période de sécheresse notamment. Cette démarche permet ainsi d'ancrer l'activité économique dans une visibilité nécessaire aux industriels tout en intégrant les nouvelles demandes de prélèvements industrielles que connaît la région. Cependant, l'alerte est donnée quant à la nécessité qu'auront les distributeurs d'eau de multiplier les dispositifs d'osmose inverse face à un niveau de taux de nitrates ou de métabolites dans l'eau qui ne baisserait pas. Outre l'augmentation conséquente de la consommation électrique, ce process induit une perte de 20 % d'eau supplémentaire. Un paramètre qu'il faut donc considérer.

La délibération « Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » (n° 25-CPI-020) avec 5 dossiers est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00313 : MOY PARK FRANCE SAS : unanimité
 REG-2025-00354 : SOCIÉTÉ VIMOISE D'OVOPRODUITS : unanimité

REG-2025-00413 : VIVIEN PAILLE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP)
REG-2025-00450 : VANDEMOORTELE BAKERY PRODUCTS France : unanimité
REG-2025-00454 : ASTRAZENECA DUNKERQUE PRODUCTION : unanimité

12 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole (ligne 18)

Pour décision :

– 6 dossiers de participations financières pour un montant de 714 939 €

- REG-2025-00400 CC DU SUD ARTOIS
- REG-2025-00403 CC DU PAYS SOLESMOIS
- REG-2025-00459 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
- REG-2025-00464 SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT
- REG-2025-00486 INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE
- REG-2025-00499 SERVICAR

Présentation du dossier par M. BRANGER, M. BIZAIS (dossiers REG-2025-00459 SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE, REG-2025-00464 SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT).

Pas de remarque.

La délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE » (n° 25-CPI-021)
avec 6 dossiers

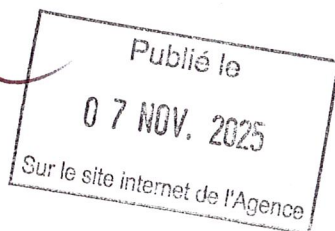
est adoptée par la Commission Permanente des Interventions selon le détail suivant :

REG-2025-00400 : CC DU SUD ARTOIS : unanimité
REG-2025-00403 : CC DU PAYS SOLESMOIS : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Emmanuel LEVEUGLE (MP) - Partenariat CA NPDC
REG-2025-00459 : SM PARC NATUREL REG DES CAPS ET MARAIS D'OPALE : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP)
REG-2025-00464 : SM PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT : unanimité moins le membre permanent en conflit d'intérêts : Luc BARBIER (MP) – PNRCMO partenaire associé
REG-2025-00486 : INITIATIVES PAYSANNES HAUTS-DE-FRANCE : Co-financements : Conseils départementaux - (Mme LEVEUGLE-MP- mandat à Mme SAVARIEGO)
REG-2025-00499 : SERVICAR : unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 13.

LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Jérôme LEFEBVRE



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI